

Prêt FOSTER Région Occitanie

REGION OCCITANIE

Présentation du dispositif

Prêt à taux zéro, à destination des associés d'entreprises innovantes, afin de renforcer les fonds propres de la structure et accompagner les développements nécessaires en phase d'amorçage des projets.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux TPE-PME innovantes, basées en région Occitanie, ayant moins de 8 ans (sous certaines conditions) et cherchant à renforcer leur structure financière pour accompagner un développement.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise doit être, accompagner au préalable, du projet par un incubateur, une pépinière, ou un membre des réseaux Initiative Occitanie et Réseau Entreprendre.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

- faire levier sur les futurs financements bancaires et amplifier les capacités à lever des fonds,
- accompagner les projets s'inscrivant dans les verticales des schémas régionaux : innovation, internationalisation, équilibre territorial, participation aux transitions écologiques, agricoles, industrielles et sociétales sur le territoire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un prêt à taux 0 sans garantie personnelle de l'emprunteur.

Plafonds : jusqu'à 50 000 € par associé, jusqu'à 100 000 € par projet.

Pour quelle durée ?

Durée : entre 12 mois et 60 mois maximum.

Différé de remboursement : jusqu'à 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute intervention de la garantie FOSTER Région Occitanie, s'adresser directement à l'intermédiaire financier Association CREALIA Occitanie.

[Liste des organismes pouvant mettre en œuvre le prêt FOSTER Région Occitanie.](#)

Organisme

REGION OCCITANIE

- **Accès aux coordonnées**
Web : www.laregion.fr/...